

## 6.2 DOCUMENTS REQUIS

### 6.2.1 Soumissions

- L'autorisation préalable donnée dans le cadre d'un plan de réadaptation peut servir de guide à l'agent d'indemnisation.
- Entre deux soumissions prévoyant des équipements équivalents, la soumission la plus basse doit être retenue.

#### 6.2.1.1 *Adaptation du domicile*

Pour une demande :

- inférieure à 500 \$ aucune soumission n'est requise;
- de 500 \$ à 3 000 \$, une (1) seule soumission est requise;
- supérieure à 3 000 \$, deux (2) soumissions sont requises.

#### 6.2.1.2 *Adaptation d'un véhicule automobile*

Pour une demande :

- inférieure à 2 000 \$, une (1) seule soumission est requise;
- supérieure à 2 000 \$, deux (2) soumissions sont requises.

#### 6.2.1.3 *Appareils et équipements spéciaux*

Pour une demande :

- inférieure à 500 \$ aucune soumission n'est requise;
- supérieure à 500 \$, deux (2) soumissions sont requises.

#### 6.2.1.4 *Adaptation des postes de travail ou d'études*

Pour une demande :

- supérieure à 3 000 \$, deux (2) soumissions sont requises.

### 6.2.2 Autres documents

La Société exige que la personne s'assure d'obtenir les garanties de base des appareils et des équipements qui sont remplacés et les garanties des réparations.

